

muniqué final révèle clairement quels étaient les points en litige et les causes de l'impasse. La version initiale du projet soviétique et ses trois révisions ultérieures, chacune plus longue que la précédente, dégagent toutes une appréciation très positive des délibérations de Belgrade et ne font aucune mention de fortes divergences d'opinions ni des critiques formulées au chapitre de l'application de l'accord d'Helsinki. Le projet soviétique s'appuie également sur ce qu'on en est venu à appeler «la fuite vers l'avant», c'est-à-dire qu'il met l'accent sur des propositions positives d'action future dans des domaines comme l'énergie, les transports, l'environnement et le désarmement. Le projet reprend les dix principes d'Helsinki en matière de paix et de sécurité et de la nécessité d'une «stricte observation», mais il ne fait aucune mention du principe des droits de l'homme, qui a soulevé le plus de controverses au cours des délibérations de la conférence.

Le projet de l'Ouest, élaboré conjointement par les membres de la CEE (les «neuf») et par le groupe plus vaste des pays de l'OTAN (les «quinze»), à l'exception de la France, est beaucoup plus long; bien que reconnaissant les progrès accomplis, il admet ouvertement que l'application de l'accord d'Helsinki, y compris celle des dix principes, a fait défaut. Il s'arrête longuement aux divergences d'opinions et attache beaucoup d'importance aux droits de l'homme. Il renferme de nombreuses propositions en vue d'améliorer l'exécution des engagements d'Helsinki quant aux affaires économiques de la Corbeille II, aux contacts humains de la Corbeille III ainsi qu'aux mesures de confiance de la Corbeille I, plus particulièrement la notification des manoeuvres militaires. Une déclaration beaucoup plus faible de la France a été jugée insuffisante par les puissances de l'Ouest et par les pays «neutres et non alignés» (NNA). Ceux-ci ont présenté, à titre de «non-projet», un compromis qui se rapprochait des idées occidentales sous le rapport des lacunes et des divergences d'opinions tout comme dans ses propositions en vue d'une meilleure application de l'Acte d'Helsinki, et notamment des dispositions concernant les contacts humains. A l'instar du projet soviétique, cependant, il ne faisait que mentionner le besoin d'observer les dix principes globalement, sans s'arrêter aux droits de l'homme.

Les délégués de l'Ouest ont fini par conclure, à regret, qu'il valait mieux publier un bref communiqué qui évite la plupart des questions litigieuses qu'un texte qui masque les réalités et qui omette toute mention des droits de l'homme. Comme l'a écrit le *Times* de Londres (21 février): «Un document anodin vaut mieux qu'un mauvais document». Le *Times* a rejeté une troisième solution, celle qui aurait consisté à mettre fin à la conférence sans qu'intervienne d'accord, parce qu'elle aurait marqué la fin d'Helsinki, détruit toute possibilité de futures confé-

rences et porté un dur coup à la détente. A la fin l'idée d'un document concis l'emporta, malgré l'opposition de quelques pays comme la Roumanie et la Yougoslavie, et un communiqué de trois pages, présenté au nom du Danemark, devint la base de la déclaration finale que la conférence adopta à l'unanimité. Ce document glissait rapidement sur les «vues différentes» exprimées quant au degré d'application et sur l'absence d'un consensus concernant un certain nombre de propositions, mais il confirmait l'Acte final d'Helsinki et la nécessité de son application, tout en fixant la prochaine réunion à Madrid, en novembre 1980.

Accords de principes

Aux yeux de la plupart des observateurs officiels, et de bien d'autres, le principal résultat de Belgrade a été la réaffirmation, par tous les participants, des engagements pris à Helsinki et l'accord donné aux «réunions ultérieures» dont il avait été question à Helsinki, à commencer par celle de Madrid. Cela évoque la possibilité d'une série de conférences régulières des États de l'Europe et de l'Amérique du Nord (à l'exception seulement de l'Albanie et du Mexique) commencée à Genève, et Helsinki et se poursuivant après Madrid. Il semble bien que le «processus multilatéral» des échanges de vues entre pays d'Europe et d'Amérique du Nord sur les questions d'intérêt commun soit en train d'être institutionnalisé, ce qui ne s'est encore jamais vu dans l'histoire des deux continents. Ce concept, que renfermaient tous les projets élaborés à la conférence, a été accepté par l'URSS et présenté, dans les commentaires soviétiques, comme un des bienfaits de Belgrade.

Ces conférences ne sont pas organisées de façon aussi formelle que celles des Nations Unies, par exemple. La réunion préparatoire avait, cependant, adopté un ordre du jour et des procédures qui garantissaient l'entière liberté des échanges de vues à Belgrade et qui ont d'ailleurs été confirmées comme bases de discussion des «modalités» de Madrid à la prochaine réunion préparatoire, plus courte, prévue pour septembre 1980. La conférence de Madrid et celles qui suivront devront, il est vrai, se restreindre à l'étude des dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Ces dispositions sont suffisamment vastes et nombreuses et les principes généraux suffisamment élastiques pour justifier l'inclusion d'une multitude de questions non expressément prévues dans d'autres clauses, notamment des droits de l'homme. D'ailleurs, le communiqué final a explicitement loué les échanges de vues qui ont eu lieu à Belgrade sur l'application d'Helsinki, ce qui donne à entendre qu'à Madrid et aux conférences à venir des discussions semblables pourront intervenir. Ces réunions, tout comme Belgrade, se ressentiront de l'entrave que constitue le principe du consensus, la grande règle de procédure tacite, qui dans un sens va au-delà de la pratique des